

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture,  
de l'alimentation,  
de la pêche, de la ruralité  
et de l'aménagement du territoire

Arrêté du **04 MAI 2012**

**modifiant l'arrêté du 6 juin 2011 fixant la composition de la commission nationale paritaire  
du personnel administratif des chambres d'agriculture**

**Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de  
l'aménagement du territoire,**

Vu la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut  
du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des  
chambres de métiers, et notamment son article 2 ;

Vu le statut du personnel administratif des chambres d'agriculture homologué par arrêté  
du 20 mars 1972 et notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2007 relatif à la composition de la Commission nationale  
paritaire ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2011 fixant la composition de la Commission nationale paritaire du  
personnel administratif des chambres d'agriculture,

Vu la proposition du 9 janvier 2012 du SNACAR / CFE-CGC portant modification de  
son représentant à la commission nationale paritaire,

Vu la proposition du 27 mars 2012 de la FGA CFDT portant modification de ses  
représentants à la commission nationale paritaire,

**Arrête :**

**Article 1**

Les membres désignés dans le présent article remplacent les membres désignés par l'arrêté du 6  
juin 2011. Son article 1 er est ainsi modifié :

- au I 3°)

Fédération générale agroalimentaire CFDT :

Monsieur Daniel MERCIER, Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire ;

Monsieur Gilles MARTINEAU, Chambre d'agriculture de l'Ardèche ;

Monsieur Jacques PELISSON, Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Fédération agroalimentaire CFE CGC :

Monsieur Philippe ABADIE, Chambre d'agriculture de Gironde.

- au II 3°)

Fédération générale agroalimentaire CFDT

Madame Pauline METGE, Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Madame Claire LOBBE, Chambre d'agriculture de la Somme

Madame Annabel FOURY, Chambre d'agriculture de la Loire

Fédération agroalimentaire CFE CGC :

Monsieur Michel BINET, chambre d'agriculture de l'Eure

## Article 2

**Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.**

Fait le **04 MAI 2012**

Pour le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par délégation,

Le Directeur Général des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires

~~Le Directeur général des politiques agricole,  
agroalimentaire et des territoires~~

**Eric ALLAIN**